

## **RENTREE SCOLAIRE 2017 A EPIERRE**

**A tous les parents d'élèves.**

Vous avez décidé d'inscrire vos enfants à la cantine et à la garderie de la commune pour l'année scolaire 2017/2018 ? Vous avez 2 possibilités :

- Utiliser les documents qui sont sur le site de la Mairie, et rapporter le dossier rempli et signé **au plus tard le 18 août.**

**ou**

- Venir retirer le dossier en Mairie et le rapporter **au plus tard le 18 Août.**

<p><b>Ne pas oublier que les repas et la garderie doivent être réservés et payés au plus tard le mardi qui précède le 1<sup>er</sup> jour de garderie ou de cantine.</b></p>
--